

Pour le citoyen lambda, NOUS,  
Il deviendra de + en + difficile de sauvegarder son permis de conduire  
**RAPPEL des "Info Radars"**

Le nouveau Ministre de l'Intérieur vous souhaite de "Bonnes Vacances" !

À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2017,

**6 NOUVEAUX INTERDITS POUR TOUS LES CONDUCTEURS AUTOMOBILE**

Même si nous sommes nombreux à accepter les règles fondamentales des comportements routiers, à trop vouloir légiférer sur tout, ne renforcer que l'arsenal répressif, nos gouvernements pratiquent un activisme coercitif excessif !

*Monsieur de TALLEYRAND dirait : "tout ce qui est excessif devient insignifiant "*

La liste des interdictions s'allonge encore et encore...

Depuis hier 1<sup>er</sup> juillet, les sanctions se renforcent !

Voici les 6 nouvelles interdictions (avec le barème des amendes et la perte de points).

***Pour rappel :***

1. **Fumer au volant** : est interdit à partir du moment où la cigarette dans la main empêche une bonne conduite.  
Ainsi, ce n'est pas la cigarette au volant qui est interdite, mais bien l'impossibilité d'être en état et en position d'exécuter commodément et sans délai les manœuvres nécessaires à la conduite en toute sécurité, avec un champ de vision convenable conformément à l'article R 412-6 du Code de la route (reste à l'appréciation de la police ou de la gendarmerie)  
**Interdiction de fumer au volant si vous avez des enfants à bord. Amende de 68€.**
2. **Stop aux écrans** : Interdiction de regarder un écran (par exemple : clip vidéo sur tablette ou Smartphone) **Amende 150€ et 3 points en moins.**  
Aussi, finie la tolérance pour le téléphone au volant à partir du moment où l'on utilise une oreillette.  
Dorénavant, conduire avec une oreillette ou un casque audio, même à vélo, **135€ et 3 points en moins.**  
«chauffeur PL, regarder un écran non destiné à l'aide à la conduite **1500 € d'amende / 3 Points**
3. **Stop à la musique forte** : **Interdiction d'écouter la musique à fond dans sa voiture, au risque de ne plus entendre la circulation. Amende 75€.** (reste a l'appréciation de la police ou de la gendarmerie).
4. **Stop au maquillage** : Interdiction formelle de se maquiller en voiture, même à l'arrêt sauf si vous voulez vous faire crever un œil, amende 75€.
5. **Stop aux grignotages** : Interdiction de grignoter au volant, même un sandwich, gâteau, fruit ou fouiller dans la boîte à gant, amende 75 €. (reste à l'appréciation de la police ou de la gendarmerie)
6. **Interdiction de boire au volant** : même boisson plate ou gazeuse, ou de prendre plus de 2 verres avant de prendre le volant.

**Pour le citoyen lambda, NOUS,  
Il deviendra de + en + difficile de sauvegarder son permis de conduire  
RAPPEL des "Info Radars"**

Passage de 0,5 g/l à 0,2 g/l d'alcool dans le sang pour les jeunes conducteurs, amende 135€ et 6 points, autrement dit tous les points d'un permis probatoire, du moins la première année, et l'immobilisation du véhicule.

Ils sont loin les radars d'antan ...



Tableau des tolérances des radars utilisés en mouvement				
Vitesse limite	Tolérance	PV à partir de Vitesse mesurée	Vitesse retenue	Vitesse maxi voiture radar
50 km/h	10 km/h	61 km/h	51 km/h	41 km/h
60 km/h	10 km/h	71 km/h	61 km/h	51 km/h
70 km/h	10 km/h	81 km/h	71 km/h	61 km/h
80 km/h	10 km/h	91 km/h	81 km/h	71 km/h
90 km/h	11 km/h	102 km/h	91 km/h	81 km/h
100 km/h	12 km/h	113 km/h	101 km/h	93 km/h
110 km/h	13 km/h	124 km/h	111 km/h	104 km/h
120 km/h	14 km/h	135 km/h	121 km/h	115 km/h
130 km/h	15 km/h	146 km/h	131 km/h	126 km/h



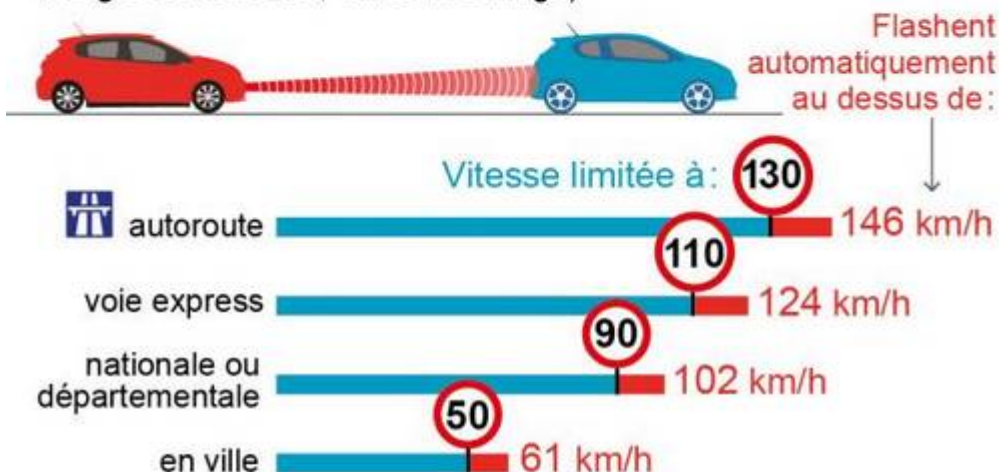
Pour le citoyen lambda, NOUS,  
Il deviendra de + en + difficile de sauvegarder son permis de conduire  
**RAPPEL des "Info Radars"**

## ROUTES

## LES RADARS MOBILES NOUVELLE GÉNÉRATION BIENTÔT PRIVATISÉS

### C'est quoi ?

Radars à infrarouge, indétectables, installés dans des voitures banalisées (Renault Mégane, Dacia Sandero Stepway, Peugeot 208 et 308, Citroën Berlingo)



#### Combien en circulation ?

2016 319 véhicules  
2018\* 440 véhicules

#### Coût par véhicule ?

88 000 €/an  
(achat, équipement, entretien...)

Aujourd'hui  
Véhicules conduits par  
deux gendarmes, en uniforme.  
Circulent en moyenne  
1 heure et 13 minutes  
par jour.



Le ministère de l'Intérieur  
a lancé un appel d'offres  
pour que ces radars  
embarqués soient confiés  
à des sociétés privées

\*prévisions. Sources : médias, Sécurité routière, ministère de l'Intérieur

VISACTU

Pour le citoyen lambda, NOUS,  
Il deviendra de + en + difficile de sauvegarder son permis de conduire  
**RAPPEL des "Info Radars"**



**ATTENTION !!!**

Tous les départements sont désormais équipés d'au moins une voiture avec radar mobile nouvelle génération qui flashe en roulant et même à contresens.

Pour chaque département, vous avez la photo et la plaque d'immatriculation de toutes les voitures ainsi que leur unité d'affectation.

Il suffit de cliquer sur le département et la liste des voitures équipées avec les radars mobiles s'affiche.

Très utile, car c'est la liste de TOUS les radars mobiles nouvelle génération de France.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour accès direct au site; vous y trouverez votre département.

<http://www.radarmobilenuvellegeneration.com/recensement.php>

**GMG question :**

qui sera le Président nommé pour gérer la Sté privée chargée de récolter les Taxes ?  
un ami proche des "*en haut d'en haut*", comme on dit en Afrique ?

**Pour le citoyen lambda, NOUS,  
Il deviendra de + en + difficile de sauvegarder son permis de conduire  
RAPPEL des "Info Radars"**

Tableau des tolérances des radars utilisés en mouvement

Pour pouvoir verbaliser sur une route à 90km/h, ils rouleront au maximum à 81 km/h...  
On arrivera derrière "tranquillement" à 90, mais pour les doubler on dépassera les 102 km, et HOP !, ils nous flasheront !!!

La privatisation des radars mobiles est reportée à **septembre 2017**. Cette privatisation partielle consiste à externaliser la conduite de véhicules équipés de radars embarqués à des prestataires privés, le contrôle final quant à lui, sera toujours réalisé par un agent assermenté

<b>Tableau des amendes et pertes de points pour excès de vitesse</b>			
Les risques encourus en cas d'excès de vitesse sont proportionnels à l'importance du dépassement lors du contrôle radar routier tant sur le prix de l'amende que le retrait de points du permis de conduire.			
Dépassement de vitesse	Perte de points	Classe de l'infraction	Montant de l'amende
<a href="#">Inférieur à 20 km/h hors agglomération</a>	1 Point	Classe 3	AF : 68€ - AMin : 45€ - AMaj : 180€ - AMax : 450€
<a href="#">Inférieur à 20 km/h en ville ou limité à 50km/h</a>	1 Point	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
<a href="#">Inférieur à 30 km/h</a>	2 Points	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
<a href="#">Inférieur à 40 km/h</a>	3 Points	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
<a href="#">Inférieur à 50 km/h</a>	4 Points	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
<a href="#">Supérieur à 50 km/h</a>	6 Points	Classe 5	AMax : 1500€
<a href="#">Supérieur à 50 km/h avec récidive</a>	6 Points	Délit	AMax : 3750€

[AF : Amende forfaitaire pour vitesse excessive -](#)  
[AMin : amende minimum - AMaj : amende majorée -](#)  
[AMax : amende maximale.](#)  
[Le moment de la perte de points est après le paiement de l'amende.](#)  
[Voir les autres dates possibles et le processus de retrait de points.](#)

<https://www.legipermis.com/blog/2017/03/09/radars-mobiles-privés-en-septembre-2017/>

*On ne garde pas cela pour soi, on en fait profiter les copains !!! Et les copines aussi.*